



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-neuvième session

Rome (Italie), 31 janvier – 4 février 2011

LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE: MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION

À sa vingt-huitième session, tenue en mars 2009, le Comité des pêches a souligné une nouvelle fois l'importance du changement climatique et de ses incidences croissantes sur la pêche et l'aquaculture et noté que l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable améliorerait la résistance du secteur face au changement climatique. Le Comité des pêches a entériné les conclusions et recommandations de l'atelier d'experts d'avril 2008 et demandé que la FAO joue un rôle actif à cet égard, en particulier dans les domaines où l'Organisation a des avantages comparatifs. La collaboration active avec les autres organisations a été préconisée pour éviter tout chevauchement d'activités.

À la présente session, le Comité recevra des informations actualisées sur les activités lancées par la FAO pour répondre à cette demande ainsi qu'une feuille de route des activités prioritaires à entreprendre.

Le Comité sera ensuite invité à: i) formuler des observations sur les activités intersessions entreprises par le Département des pêches et de l'aquaculture (FD); ii) examiner la feuille de route proposée dans le cadre de la stratégie de FI concernant les pêches et l'aquaculture face au changement climatique et formuler des observations à son sujet, iii) examiner, modifier et compléter le cas échéant les recommandations adressées aux membres du Comité des pêches; et iv) émettre des recommandations et donner des orientations concernant les activités futures de FI.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

INTRODUCTION

1. À sa vingt-septième session, tenue en mars 2007, le Comité des pêches de la FAO a demandé que “la FAO procède à une étude de cadrage afin d'identifier les principaux impacts du changement climatique sur les pêches, amorce un débat sur la façon dont le secteur de la pêche pourrait s'adapter au changement climatique et soit la première à informer les pêcheurs et les décideurs des conséquences probables du changement climatique pour les pêches”. Le sujet a été soulevé une nouvelle fois pendant la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO, qui s'est déclarée “particulièrement préoccupée des effets des changements climatiques, notamment sur les pays et les populations les plus pauvres et les plus vulnérables” ajoutant que “l'agriculture, qui est en soi une source d'émissions de gaz à effet de serre, serait probablement l'un des secteurs les plus touchés par les changements climatiques, mais qu'elle avait également des solutions à offrir”. À cet égard, la Conférence a insisté sur “la nécessité d'adopter des stratégies visant à éviter et atténuer les effets des changements climatiques et souligné l'importance d'une gestion durable des ressources halieutiques”.

2. De plus, en reconnaissance du fait que les pêches et l'aquaculture revêtent une importance particulière pour la sécurité alimentaire des près de 3 milliards de personnes qui dépendent de ces ressources, en tant que sources importantes de protéines, et pour les centaines de millions de personnes pour qui la pêche et l'aquaculture font partie des moyens de subsistance, le secteur s'est vu attribuer son propre atelier d'experts lors de la préparation de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale: les défis du changement climatique et des bioénergies, de juin 2008. En vue de préparer la conférence, le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO a organisé un atelier d'experts consacré aux incidences du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture, en avril 2008. L'atelier a recensé et examiné les principales répercussions du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture - les changements physiques, les effets de ces changements sur les ressources et les écosystèmes aquatiques et la façon dont ces impacts écologiques se traduisent en dimensions humaines de résistance et d'adaptation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Les conclusions de l'atelier et les trois documents de travail ont été publiés pour servir de travaux initiaux à l'étude des effets potentiels du changement climatique sur les pêches et à l'élaboration et la mise en œuvre de cadres d'adaptation et d'atténuation¹. Les participants à l'atelier ont formulé à l'intention de la Conférence de haut niveau des recommandations concernant les domaines d'intervention prioritaires de la communauté internationale si celle-ci souhaitait contribuer à minimiser les effets néfastes du changement climatique tout en exploitant les nouvelles pistes qu'il ouvre, améliorer l'atténuation et la prévention et préserver et renforcer la capacité d'adaptation face au changement climatique.

3. À sa vingt-huitième session, tenue en mars 2009, le Comité des pêches a souligné une nouvelle fois l'importance du changement climatique et de ses incidences croissantes sur la pêche et l'aquaculture et noté que l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable améliorerait la résistance du secteur face au changement climatique. Le Comité des pêches a entériné les conclusions et recommandations de l'atelier d'experts d'avril 2008 et demandé que la FAO joue un rôle actif à cet égard, en particulier dans les domaines où l'Organisation a des avantages comparatifs. La collaboration active avec les autres organisations a été préconisée pour éviter tout chevauchement d'activités.

¹ Cochrane, K.; De Young, C.; Soto, D.; Bahri, T. (eds). 2009. Climate change implications for fisheries and aquaculture: overview of current scientific knowledge. *FAO - Document technique sur les pêches et l'aquaculture*. N° 530. Rome, FAO. 212p. Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/012/i0994e/i0994e00.htm>. Le rapport de l'atelier d'experts: Report of the FAO Expert Workshop on Climate Change Implications for Fisheries and Aquaculture. Rome, Italie, 7-9 avril 2008. *FAO - Rapport sur les pêches* No. 870. Rome, FAO. 2008. 32p. <http://www.fao.org/docrep/011/i0203e/i0203e00.htm>

4. À sa cinquième session, tenue en octobre 2010, le sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches s'est félicité de l'inclusion du changement climatique dans l'ordre du jour de la réunion. Il a recommandé des stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci, à court et à long terme. L'adaptation à court terme pourrait consister à introduire des modifications dans la gestion, améliorer le zonage pour l'aquaculture, gérer la santé du milieu aquatique et mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce. Les stratégies à long terme pourraient reposer sur l'utilisation des nouvelles technologies, la domestication et le développement de nouvelles espèces pour l'aquaculture, et les systèmes d'aquaculture. Un aspect fondamental de la stratégie d'atténuation sera la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur. Il a été reconnu qu'une approche écosystémique devra être adoptée et que le secteur de l'aquaculture sera une partie prenante essentielle. Le sous-comité a aussi recommandé l'expansion de la base de connaissances sur le changement climatique et ses incidences.

5. Lors de leurs dernières sessions, les organes régionaux des pêches, tels que la Commission Asie-Pacifique des pêches (CAPP), le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA) et la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan indien (CPSOOI), ont pris acte des incidences potentiellement alarmantes du changement climatique ainsi que des faiblesses inhérentes aux systèmes de pêche et d'aquaculture propres à leur région. Ils ont demandé que des travaux soient réalisés pour transposer à plus petite échelle les informations et les modèles scientifiques mondiaux, en particulier dans les zones non couvertes par les grands programmes de recherche actuels, et que les informations scientifiques soient communiquées sous des formes utilisables pour la prise de décisions et l'élaboration des politiques. Ces organes régionaux des pêches ont aussi rappelé qu'il était nécessaire de: i) soutenir les cadres politiques, juridiques et d'exécution aux échelons local, national et régional; ii) renforcer la capacité des organisations et institutions régionales et nationales de s'attaquer aux problèmes posés par le changement climatique; iii) planifier l'adaptation et l'atténuation dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture des membres; et iv) intégrer les pêches et l'aquaculture dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci et les mécanismes financiers connexes, par exemple dans le cadre des programmes d'action nationaux d'adaptation (PACA), étayés par le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA).

6. La Conférence des ministres africains des pêches et de l'aquaculture, qui s'est déroulée en septembre 2010, s'est penchée sur un document de travail préparé par la FAO sur les conséquences du changement climatique pour le secteur des pêches et de l'aquaculture de la région et a recommandé que "ses États membres, les commissions économiques régionales et les organes régionaux des pêches intègrent le changement climatique dans les politiques, le développement et les programmes de gestion du secteur des pêches"².

7. Les ministres responsables des pêches et de la conservation des ressources marines des pays de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ont adopté la Déclaration de Paracas en octobre 2010, qui place les incidences du changement climatique sur les océans parmi ses quatre thèmes prioritaires, demandant "une meilleure compréhension de la nature et de l'amplitude de ces changements et de leurs incidences et des aperçus des politiques susceptibles d'aider au mieux nos populations et nos pays à s'adapter à ces changements"³.

ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE (FI) ET DE LA FAO RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PENDANT LA PÉRIODE 2009-2010

Publication d'un rapport relatif aux incidences du changement climatique sur le secteur des pêches et de l'aquaculture et du rapport sur le carbone bleu

8. Comme indiqué dans l'introduction, la FAO a publié un document technique faisant le point des connaissances scientifiques relatives aux incidences du changement climatique sur le secteur

² See <http://camfa2010.wordpress.com/>

³ See <http://www.apec.org/> for the text of the Paracas Declaration.

des pêches et de l'aquaculture, intitulé "Climate Change implications for fisheries and aquaculture: Overview of current scientific knowledge". Structuré en trois parties, chacune étant rédigée par des experts renommés du sujet, le document analyse les effets physiques du changement climatique et leurs incidences sur les pêches de capture marines et continentales et sur l'aquaculture, les conséquences de ces changements pour les pêcheurs et leurs communautés et leurs retombées spécifiques sur l'aquaculture. Les deux derniers chapitres étudient les options d'adaptation et d'atténuation dans les sous-secteurs. Le document représente une synthèse de quelque 500 rapports et articles techniques sur le sujet et dresse un tableau exhaustif de ce que l'on sait aujourd'hui concernant les incidences du changement climatique sur le secteur des pêches et de l'aquaculture.

9. De plus, la FAO a rédigé, en collaboration avec la fondation GRID-Arendal, le PNUE, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et d'autres institutions, un rapport d'évaluation de réaction rapide, Blue Carbon (Carbone bleu)⁴, qui met en lumière le rôle capital des océans et des écosystèmes marins dans la stabilité de notre climat, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, et qui propose une feuille de route aux hauts responsables afin qu'ils intègrent la gestion des océans dans les initiatives nationales et internationales relatives au changement climatique.

Création du Partenariat mondial pour le climat, la pêche et l'aquaculture

10. Ainsi que l'a souligné le Comité des pêches à sa vingt-huitième session, les partenariats et la collaboration revêtent une importance capitale si l'on veut s'attaquer aux problèmes complexes et intersectoriels soulevés par le changement climatique. Parmi les initiatives récentes, il convient de citer la création du Partenariat mondial pour le climat, la pêche et l'aquaculture⁵, un partenariat volontaire regroupant 20 organisations internationales et organes sectoriels également préoccupés par les interactions du changement climatique avec les eaux et les ressources vivantes mondiales et leurs conséquences sociales et économiques⁶. Le partenariat est né d'une volonté commune de regrouper les activités relatives au changement climatique, potentiellement fragmentées et parfois redondantes, au sein d'un programme mondial multi-institutions d'actions coordonnées et de répondre à la nécessité pressante d'inscrire la question des pêches et de l'aquaculture à l'ordre du jour des débats mondiaux sur le changement climatique. Une première activité hautement prioritaire pour le Partenariat a consisté à préparer une note d'orientation conjointe⁷ destinée à être distribuée pendant les réunions 2009 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en particulier la quinzième conférence des Parties à Copenhague, pour faire mieux comprendre les problèmes rencontrés dans le secteur, qui sont décrits dans la section suivante. Le Partenariat va continuer à soutenir les actions conduites par les pays, en sensibilisant les ministères techniques compétents, du secteur et d'autres secteurs, à la nécessité de participer aux processus de négociation, et en se concertant avec eux à ce sujet, et en offrant un forum neutre pour l'échange d'informations techniques concernant les retombées possibles et les stratégies appropriées qu'il convient d'adopter dans un monde où le changement s'accélère.

11. D'autres exemples des travaux du Partenariat sont la création d'une page Wikipedia sur le changement climatique et les pêches⁸ et l'élaboration de propositions de projets conjoints reposant sur une analyse des priorités entreprise par le Partenariat en 2009. De plus, le Partenariat a entamé l'établissement d'un cadre stratégique global qui jette les bases d'une action coordonnée du secteur des pêches et de l'aquaculture face au changement climatique, en particulier grâce à une approche

⁴ <http://www.grida.no/publications/rr/blue-carbon/>

⁵ <http://www.climatefish.org>

⁶ Les membres actuels du Partenariat mondial pour le climat, la pêche et l'aquaculture sont BCC, CDB, EBCD, FAO, GLOBEC, ICES, CIAH, SIPC, RCAAP, NACEE, OCDE, OSPESCA, PICES, OPASE, CPS, PNUD, PNUE, UNESCO-COI, Banque mondiale, WorldFish Centre

⁷ ftp://ftp.fao.org/FI/brochure/climate_change/

⁸ http://en.wikipedia.org/wiki/Fisheries_and_climate_change

stratégique consistant à maintenir ou améliorer la santé et la capacité de récupération des océans et des plans d'eau mondiaux et à renforcer les capacités des populations et communautés qui en dépendent, en les associant étroitement à des stratégies de développement plus larges.

12. Ce type d'action coordonnée répond manifestement à un souhait et suscite beaucoup d'intérêt, si l'on en croit les multiples demandes: demandes d'information sur le partenariat, demandes d'organisations et institutions désireuses d'adhérer au partenariat informel et demande de création d'une équipe spéciale d'ONU-Océans liée au Partenariat. La mobilisation d'un appui pour ce partenariat dans le futur est garantie, qu'il concerne le partenariat lui-même ou la mise en œuvre de son cadre stratégique global.

Améliorer la visibilité des pêches et de l'aquaculture dans les débats et les mécanismes de financement mondiaux liés au changement climatique

13. Bien que les communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs tendent à faire partie des groupes extrêmement vulnérables, la connaissance et la compréhension à l'échelon mondial des incidences du changement climatique sur les systèmes aquatiques et des besoins particuliers de ceux qui dépendent des ressources aquatiques pour leur alimentation et leurs moyens de subsistance étaient très insuffisantes en 2009. Dans le même ordre d'idée, les débats internationaux relatifs au climat sont mal informés sur le rôle des systèmes aquatiques dans le cycle du carbone et sur la contribution potentielle des pêches et de l'aquaculture à l'atténuation du changement climatique. C'est pourquoi, la FAO et ses partenaires ont choisi les réunions 2009 de la CCNUCC pour soutenir la Déclaration de Manado⁹ sur les mers, appelant la CCNUCC à refléter spécifiquement les dimensions marines et côtières dans ses décisions.

14. Pendant les réunions 2009 de la CCNUCC, outre la note d'orientation conjointe déjà mentionnée, la FAO et le Partenariat pour le climat, la pêche et l'aquaculture se sont employés, avant et pendant la quinzième réunion des Parties à la CCNUCC à Copenhague, à faire mieux comprendre les problèmes rencontrés par le secteur. Par exemple, la FAO et le Partenariat ont été les membres organisateurs de la première Journée mondiale des océans de la CCNUCC; ils ont organisé une manifestation parallèle au cours de laquelle ils ont expliqué aux délégations de la CCNUCC les implications du changement climatique pour la pérennité des pêches et de l'aquaculture et ses incidences sur la sécurité alimentaire et la stabilité des moyens d'existence; ils ont présenté le Partenariat pour le climat, la pêche et l'aquaculture pendant une manifestation parallèle de la CCNUCC dans les îles Féroé, comme exemple d'action coordonnée; et ils ont apporté un soutien assidu aux délégués de la CCNUCC tentant de plaider pour l'inclusion de la dimension maritime et côtière dans les textes négociés. Il est également important de souligner le rôle du secteur pour comprendre les aspects du changement climatique entrant en ligne de compte et encourager leur inclusion dans les actions et débats nationaux et internationaux liés au changement climatique. Dans le but de promouvoir ce rôle, une lettre conjointe du Directeur exécutif du PNUE et du Sous-Directeur chargé du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, adressée à leurs membres respectifs, a instamment demandé aux États d'intégrer la question des écosystèmes aquatiques, des pêches et de l'aquaculture lorsqu'ils formulent des mesures pour combattre le changement climatique en général et, dans les déclarations qu'ils prononcent lors des réunions de la CCNUCC, de reconnaître et mettre en relief les bienfaits multiples des écosystèmes aquatiques bien gérés concernant, notamment, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la préparation aux risques de catastrophes ainsi que la réduction des risques.

15. De plus, la FAO a rendu compte de la situation du secteur des pêches et de l'aquaculture dans diverses conférences internationales de haut niveau, où le changement climatique retient une attention croissante, par exemple, la Conférence mondiale des océans (Paris, 10 mai 2010), la Conférence des parties concernées de la Journée européenne de la mer (Gijon, 18-21 mai 2010) et la Conférence des ministres africains des pêches et de l'aquaculture (Gambie, 20-23 septembre 2010).

⁹ <http://www.cep.unep.org/news-and-events/manado-ocean-declaration>

16. Dans la mesure où le changement climatique a déjà des incidences sur les systèmes de pêche et d'aquaculture et les communautés qui en dépendent, il est impératif de prendre des mesures sans tarder pour améliorer la capacité d'adaptation et de récupération de ces systèmes vulnérables, en particulier dans les pays et les communautés jugés les plus fragiles face au changement. À cet effet, plusieurs fonds mondiaux spécifiquement destinés à l'adaptation ont été créés sous l'égide de la CCNUCC, par exemple le Fonds d'adaptation des Parties au Protocole de Kyoto de la CCNUCC et le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), administrés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)¹⁰. Étant donné que les pays les moins avancés font généralement partie des pays les plus vulnérables, la FAO s'intéresse plus particulièrement au FPMA et elle adopte une double approche pour améliorer la visibilité du secteur des pêches et de l'aquaculture au regard de ces fonds: i) sensibiliser des coordinateurs nationaux chargés du changement climatique, en les faisant participer aux réunions et formations du FPMA; et ii) encourager les membres à intégrer le secteur des pêches et de l'aquaculture dans les programmes d'action nationaux d'adaptation (PACA) et leurs projets, qui servent de base aux déboursements du FPMA. Une analyse de l'incidence des pêches et de l'aquaculture dans les PACA actuels, ainsi que de l'existence de lacunes éventuelles, a été entreprise par la FAO¹¹ et sera utilisée pour élaborer un programme mondial d'assistance à l'adaptation dans des domaines prioritaires.

17. La coordination des efforts visant l'inclusion de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, de la foresterie et des pêches dans les négociations de la CCNUCC ainsi que l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adaptation à l'échelle de la FAO est conduite par le groupe de travail interdépartemental de la FAO sur le changement climatique. Le groupe de travail a produit un document intitulé Profil FAO sur le changement climatique¹², qui présente ses travaux actuels et futurs prioritaires et il s'est attelé à l'élaboration du programme cadre de la FAO en matière d'adaptation. Le Département des pêches et de l'aquaculture est un membre actif du groupe de travail et de ses sous-groupes (il préside actuellement le sous-groupe sur l'adaptation) et il s'emploie à promouvoir l'intégration des pêches et de l'aquaculture dans les programmes intersectoriels. Ces actions assurent la cohérence et améliorent la collaboration, à l'appui d'approches intégrées couvrant tous les secteurs de la production alimentaire.

Rattacher les sciences aux politiques

18. Continuant à mettre l'accent sur ses avantages comparatifs, la FAO a encore renforcé les liens entre les sciences et les politiques dans le domaine du changement climatique. Les liens explicites entre les politiques et les sciences doivent être renforcés aux échelons national, régional et mondial afin que des politiques publiques reposant sur des éléments solides s'attaquent à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et appuient l'adaptation au changement climatique. Un lien plus étroit entre sciences et politiques devra générer des informations permettant de planifier et stimuler l'adaptation, orienter la prise de décision dans les situations d'incertitude, promouvoir la création de liens importants entre les secteurs pertinents et faire en sorte que les actions d'adaptation ne compromettent pas les autres services écosystémiques ni la pérennité des pêches et de l'aquaculture.

Réduire la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs face aux catastrophes naturelles

19. La gestion des risques de catastrophes est une approche capitale si l'on veut réduire la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs confrontées aux effets des catastrophes naturelles. Comme l'indique le document COFI/2009/8, le changement climatique va probablement accroître la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles météorologiques.

¹⁰ <http://www.adaptation-fund.org/>, <http://www.thegef.org/gef/SCCF> et <http://www.thegef.com/gef/ldcf>, respectivement.

¹¹ Vadamchino, L. and De Young, C. En préparation. Mainstreaming fisheries and aquaculture into the Least Developed Countries National Adaptation Programmes of Action. FAO, Circulaire sur les pêches et l'aquaculture.

¹² <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i1323f/i1323f00.pdf>

L'interconnexion entre les moyens d'existence, les risques et le changement climatique signifie que la gestion des risques de catastrophes, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci doivent être fusionnés dans une stratégie unique susceptible d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité et la pérennité des actions. Bien que l'importance de la réduction des risques de catastrophes et du renforcement de la capacité de réagir en cas de catastrophe soit de plus en plus largement comprise et reconnue, la gestion et la réduction des risques continuent à représenter un défi de portée mondiale.

20. Pour répondre à ces questions, dans le cadre de la réforme en cours, mais aussi pour remplir son engagement à l'égard du Cadre de Hyogo¹³, la FAO a élaboré pour la première fois des objectifs organisationnels interdépartementaux visant à appuyer la réduction de la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs confrontées aux effets des catastrophes naturelles, y compris d'origine climatologique. Au titre de ce programme, le Département des pêches et de l'aquaculture crée des partenariats aux échelons mondial, régional et national pour améliorer la préparation et les interventions en cas de catastrophe, qui seront explicitement liés aux incidences du changement climatique. Jusqu'ici, le Département a organisé une consultation mondiale¹⁴ et trois consultations régionales¹⁵ avec des partenaires clés pour recenser les domaines d'action prioritaire liés à la gestion des risques de catastrophes, aux pêches et aux catastrophes induites par le changement climatique. Ces consultations régionales ont été conduites dans les régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes. Leurs résultats ont été utilisés pour mieux centrer et élaborer le programme. À l'échelon national, le programme est actuellement appuyé par des projets de coopération technique financés par la FAO avec le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, à Sainte-Lucie, en Dominique, aux Philippines et au Belize. Des financements additionnels pour des actions mondiales sont attendus en 2011.

21. En même temps, le Département continue à aider les pays membres à réduire les risques rencontrés par les communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs, par exemple, par le biais des actions suivantes: renforcement des capacités, inclusion de la gestion des risques de catastrophes dans la conception des pratiques et approches de bonne gestion, telles que les approches écosystémiques des pêches et de l'aquaculture et la cogestion à l'échelon communautaire, sécurité en mer et systèmes d'alerte précoce pour les maladies épizootiques des poissons. L'enjeu en matière de politiques consiste à rattacher la réduction et la gestion des risques de catastrophes et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci à la planification des pêches et de l'aquaculture et, inversement, à intégrer les pêches et l'aquaculture dans la planification de la gestion des risques de catastrophes.

22. Un autre grand domaine de coopération dans le futur est l'appui aux efforts d'adaptation déployés par les petits États insulaires en développement, vulnérables face aux catastrophes naturelles imputables au changement climatique. Le Département apportera aussi son soutien aux programmes de gestion des risques de catastrophes indiqués par les pays dans leur cadre national des priorités à moyen terme (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) et leur programme d'action national d'adaptation (PACA), dans la limite des ressources disponibles.

¹³ Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. <http://www.unisdr.org/eng/hfa/hfa.htm>

¹⁴ FAO. 2009. Report of the Inception Workshop of the FAO Extrabudgetary Programme on Fisheries and Aquaculture for Poverty Alleviation and Food Security. Rome, 27-30 octobre 2009. *Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture*. No. 930. Rome, FAO. 2010. 68p.

¹⁵ Les consultations se sont déroulées le 5 octobre à Bangkok (Thaïlande), le 11 octobre à Maputo (Mozambique) et le 19 octobre à San José (Costa Rica). Les rapports sont en cours de préparation.

Mettre en œuvre l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture, en tant que moyen de rendre le secteur de la production halieutique résistant aux incidences du climat

23. Une étape clé du processus de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture, décrit dans les directives de la FAO^{16 17}, consiste à recenser les problèmes (et leur degré de priorité, grâce à une analyse des risques) qui devront être surmontés par la gestion. Cette étape permet de repérer les questions spécifiques qui devront être traitées pendant le processus de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture, y compris toutes les incidences directes et indirectes des pêches ou de l'exploitation aquacole sur le système dans son ensemble. Le changement climatique est un facteur extra sectoriel de même que les effets produits sur les systèmes par les autres utilisateurs des ressources aquatiques et côtières, les retombées des variations des prix et les autres aspects sociaux, politiques et économiques ayant des incidences sur les pêches et l'aquaculture mais ne relevant pas directement du mandat de la gestion des pêches et de l'aquaculture. En utilisant la liste des changements biophysiques imputables au changement climatique qui sont attendus pour les pêches ou l'aquaculture (par exemple changements de la température de surface de l'eau, du PH et du niveau de la mer, phénomènes climatiques extrêmes), leurs incidences sur la santé de l'écosystème, la santé humaine et la gouvernance peuvent être déterminées d'une manière systématique puis analysées en termes de risques en même temps que les autres problèmes inventoriés pendant l'étape de recensement des problèmes, donnant un moyen d'établir des priorités entre les mesures de gestion à court et long termes.

24. En outre, l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture peut être utilisée pour s'attaquer aux problèmes liés au changement climatique dans le secteur. Du point de vue de l'atténuation - plus de fixation et moins d'émission - l'économie d'énergie dans l'ensemble du secteur peut être améliorée par la gestion fondée sur l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture. Ainsi, la surcapacité et l'effort de pêche excessif actuels entraînent une diminution des prises par unité d'effort de pêche, donc un gaspillage d'énergie. L'approche écosystémique faciliterait le passage du secteur à des pêches respectueuses de l'environnement et plus économes en énergie. L'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture se présente elle-même comme l'approche permettant d'atteindre ces objectifs d'atténuation, en promouvant directement une gouvernance améliorée, des technologies novatrices et des pratiques plus responsables permettant aux pêches de générer des avantages accrus et durables. De plus, l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture contribuerait à réduire toutes les incidences négatives que le secteur pourrait avoir sur les systèmes aquatiques qui jouent un rôle important en tant que puits naturels de carbone, par exemple les mangroves et les herbiers sous-marins.

25. En termes d'adaptation au changement climatique et de création de systèmes capables de résister (notamment en réduisant les risques et en améliorant les capacités d'adaptation), l'application de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture¹⁸ contribuerait d'une manière non négligeable au maintien de la biodiversité, à la préservation de la capacité de résistance des systèmes humains et aquatiques face au changement et à l'amélioration de notre capacité d'anticiper les changements inévitables induits par le climat dans les écosystèmes aquatiques et les systèmes de production halieutique associés et de nous y adapter.

¹⁶ FAO. 2003. Aménagement des pêches 2. L'approche écosystémique des pêches. FAO Directives techniques pour une pêche responsable No. 4, Suppl. 2. 112p

¹⁷ FAO. 2010. Aquaculture development. 4. Ecosystem approach to aquaculture. FAO Directives techniques pour une pêche responsable No. 5, Suppl. 4. 53p.

¹⁸ Pour en savoir plus sur l'application de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture, voir le document COFI/2011/7 (Le rôle de la FAO dans l'intégration accrue du développement et de la gestion des pêches et de l'aquaculture, de la conservation de la diversité biologique et de la protection de l'environnement).

26. L'atelier FAO/WorldFish Centre intitulé, "Adaptation au changement climatique: l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord" a été organisé à Abbassa, en Égypte, en novembre 2009 pour recenser et étudier les incidences du changement climatique dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord et déterminer comment l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture pourrait être utilisée aux fins de la gestion et l'adaptation du secteur face à ces incidences. Les conclusions de cette réunion sont directement applicables à un grand nombre d'autres régions également. L'atelier a conclu que les incidences du changement climatique créaient une pression croissante sur les secteurs des pêches et de l'aquaculture dans une grande partie de la région et que le changement climatique était perçu comme une pression supplémentaire sur les pêches déjà médiocrement gérées. Concernant la pêche de capture, la région dans son ensemble est considérée comme n'étant pas prête à faire front d'une manière adéquate aux pressions additionnelles que le changement climatique va créer. L'atelier a souligné que, bien qu'il soit généralement admis dans toute la région que la préparation au changement climatique était nécessaire, les capacités requises pour mettre en œuvre effectivement les stratégies appropriées, notamment l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture, devaient encore être mises en place. Le partage de l'information et de l'expérience entre les pays et les sous-régions pourrait réduire les conséquences néfastes de cette lacune de capacités dans certains pays. L'atelier a conclu qu'il existait un manque général de données fiables sur l'industrie de la pêche de capture, qu'il convenait de corriger si l'on voulait mettre en œuvre efficacement des stratégies de gestion en général et des stratégies d'adaptation au changement climatique en particulier. L'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique ne se bornera pas à minimiser les contrecoups du changement climatique mais elle pourra aussi réduire la vulnérabilité face à d'autres changements et améliorer la capacité de résistance générale du secteur.

Comprendre le potentiel du secteur des pêches et de l'aquaculture en matière d'émission et d'atténuation

27. Les émissions de gaz à effet de serre imputables aux pêches, à l'aquaculture et aux filières apparentées sont mal étudiées mais sont considérées comme relativement modestes au plan général. Toutefois, compte tenu des préoccupations croissantes concernant le prix des combustibles, la disponibilité à long terme de l'énergie et le changement climatique, on s'intéresse davantage aux économies d'énergie dans la filière des pêches et de l'aquaculture, y compris les sous-secteurs de la capture, de la production, de l'élevage, de la transformation, du conditionnement et de la distribution, sans oublier la consommation et le rejet des produits halieutiques. En outre, il est important de comprendre comment l'atténuation du changement climatique pourrait compléter et renforcer les actions actuellement conduites pour améliorer la pérennité des pêches et de l'aquaculture.

28. Étant donné que l'apparition d'une nouvelle source d'énergie économique, fiable et pratique n'est pas prévue dans le secteur de la pêche de capture motorisée, la réduction des émissions de gaz à effet de serre devra être obtenue par le biais de gains d'efficacité dans les technologies conventionnelles et la mise au point de systèmes de pêche novateurs, à faible impact et économisant l'énergie. Actuellement, le secteur de la capture mobilise quelque 2,5 millions de navires utilisant des moteurs à combustible fossile dont la consommation est estimée à 41 millions de tonnes de combustibles par an. Les économies d'énergie doivent aussi être considérées dans les sous-secteurs de la transformation, du conditionnement et de la distribution, en particulier au regard de la mondialisation de la commercialisation des poissons et des produits halieutiques.

29. Outre sa contribution à l'atténuation du changement climatique, grâce à la réduction tant de la consommation d'énergie que des émissions, le secteur peut aussi contribuer à l'atténuation par le biais de la fixation du carbone. Par exemple, l'élevage semi-intensif en bassins (aquaculture), qui constitue l'un des systèmes d'aquaculture les plus répandus en Asie, pourrait contribuer considérablement à la fixation du carbone dans les systèmes d'eau douce si l'on améliorait la

gestion du carbone dans ces systèmes¹⁹. De plus, la fixation du carbone peut être favorisée en replantant les mangroves dans un grand nombre de zones d'aquaculture et de pêche tout autour du monde. La rétention du carbone (mais non son enfouissement) et sa fixation dans les écosystèmes côtiers pourraient être améliorées en conduisant des opérations d'aquaculture extractive avec les algues et les organismes filtreurs (mollusques). La culture d'algues peut améliorer la production primaire dans les eaux côtières et favoriser la fixation du carbone. Il pourrait être utile de connaître les empreintes carbone et les potentiels de fixation respectifs des différents systèmes de production alimentaire aquatiques et de les analyser, en les comparant aux autres systèmes de production alimentaire. Par exemple, la culture des organismes filtreurs et des algues et un grand nombre de systèmes de pêches artisanales ont une empreinte carbone négligeable alors que d'autres systèmes de pêches et d'aquaculture ont des besoins énergétiques plus importants relativement à l'énergie calorifique qu'ils produisent.

30. L'indigence des données sur les émissions de gaz à effet de serre dans les filières des pêches et de l'aquaculture représente un obstacle essentiel à l'élaboration de stratégies relatives à l'utilisation d'énergie, et les éléments suivants pourraient être utiles au secteur à cet égard: i) des méthodologies normalisées de calcul de l'énergie et des émissions dans l'ensemble de la filière alimentaire; ii) la définition des données à collecter dans ce cadre; et iii) l'élaboration de politiques et de technologies susceptibles de promouvoir le passage à des systèmes de production alimentaire aquatiques économisant l'énergie et à faible empreinte carbone.

Élaboration et exécution de projets

31. Dans le cadre d'un projet financé par le Gouvernement du Japon, la FAO s'est attelée à l'élaboration de directives sur l'adaptation au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, moyennant: i) la réalisation d'études de cas nationaux et régionaux recensant les incidences, les faiblesses et les stratégies d'adaptation en prise sur le contexte; ii) un atelier mondial sur l'amélioration des capacités d'adaptation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture; et iii) l'élaboration et la révision de directives techniques. Le projet prévoit aussi l'organisation d'un atelier spécial pour définir des indicateurs de vulnérabilité dans le secteur afin de faciliter l'identification des systèmes vulnérables.

32. En collaboration avec la FAO et la Lake Tanganyika Authority, le projet a aussi réalisé une étude sur l'évolution des températures de surface dans les Grands Lacs d'Afrique de l'Est et ses incidences sur les pêches lacustres et élaboré un modèle qui peut être utilisé pour prédire l'évolution future de la température des lacs. Le projet a en outre cofinancé l'atelier régional relatif aux incidences possibles du changement climatique sur les pêches dans les Grands Lacs africains, qui s'est tenu en avril 2010. L'atelier a défini des mécanismes potentiels d'adaptation au changement climatique, recensé les lacunes de connaissances et indiqué les mesures ultérieures qui devraient être prises par les gouvernements et les organisations régionales et internationales pour promouvoir la recherche et renforcer la capacité de résistance des communautés.

33. Conformément au Cadre stratégique de la FAO, au cadre global du Partenariat mondial pour le climat, la pêche et l'aquaculture et à sa propre stratégie en matière de changement climatique, le Département étudie aussi activement les moyens de renforcer son soutien technique aux États membres, pour ce qui est des incidences du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture, en coopération avec d'autres organisations compétentes. La mise en œuvre de cette activité est fortement conditionnée par la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

FEUILLE DE ROUTE DES ACTIONS PRIORITAIRES

34. Compte tenu des incidences du changement climatique sur le secteur des pêches et de l'aquaculture énoncées dans le document COFI/2009/8 et des avantages comparatifs et apports potentiels du Département des pêches et de l'aquaculture, on a élaboré une proposition de stratégie

¹⁹ Bunting, S.W., Pretty, J. 2007. Global carbon budgets and aquaculture - emissions, sequestration and management options. Centre for Environment and Society Occasional Paper 2007-1. University of Essex, Royaume-Uni.

relative aux pêches, à l'aquaculture et au changement climatique, d'une durée de cinq ans, alignée sur les objectifs stratégiques et organisationnels du Département pour le secteur²⁰ et sur les recommandations émises, à sa cinquième session, par le sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches et par les organes des pêches régionaux. Ce cadre stratégique est en outre lié au cadre stratégique global du Partenariat mondial pour le climat, la pêche et l'aquaculture²¹, qui structure les grands objectifs de développement fondés sur les partenariats dans le domaine du changement climatique, des pêches et de l'aquaculture, et il est aussi cohérent avec la stratégie intersectorielle plus large de la FAO en matière de changement climatique et sécurité alimentaire²².

35. L'objectif du programme assortissant le cadre stratégique du Département relatif au changement climatique est d'aider les populations, les communautés et les États à atteindre efficacement leurs objectifs sociaux et leurs objectifs de développement, tout en prenant en compte et en surmontant les difficultés supplémentaires générées par le changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

36. L'objectif du programme est d'aider les États membres et les partenaires à atténuer efficacement les incidences du changement climatique sur les pêches, l'aquaculture et les écosystèmes aquatiques, et à s'y adapter, par divers moyens: élaboration de politiques, développement et échange des connaissances, produits normatifs, démonstrations pratiques et renforcement des capacités.

37. Les principaux objectifs proposés aux membres de la FAO et du Comité des pêches sont les suivants:

- a) Créer et développer des partenariats d'intervention mondiaux, régionaux et locaux sur le changement climatique, mobilisant le secteur public, le secteur privé, les communautés et les ONG, afin d'étayer la coopération régionale et sous-régionale et de lancer des initiatives interrégionales et mondiales d'élaboration des politiques et de gestion, dans le secteur.
- b) Créer la base de connaissances indispensable à l'élaboration de politiques locales, nationales et internationales sur le changement climatique et le secteur des pêches et de l'aquaculture, en particulier afin de mieux faire comprendre: l'importance du secteur pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, sa contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la vulnérabilité des communautés du secteur à différentes échelles et les moyens potentiels d'élaborer des interventions liées au changement climatique.
- c) Définir et élaborer des initiatives d'atténuation du changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, aux échelons mondial, régional et national, appuyer leur exécution dans le secteur et au niveau intersectoriel et identifier les ressources susceptibles de financer les actions prioritaires.
- d) Définir et promouvoir des stratégies d'adaptation au changement climatique efficaces à l'intérieur des cadres de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture, aux échelons mondial, régional et national et identifier les ressources susceptibles de financer les actions prioritaires à tous les niveaux.
- e) Mettre en place avec les partenaires des processus d'apprentissage et de renforcement des capacités pour générer davantage de connaissances utiles sur le changement climatique et sur le secteur et pour améliorer la capacité de faire front, grâce à des outils spécifiques, tels que l'élaboration de stratégies et de meilleures pratiques et le renforcement de la capacité des pays de planifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique, dans le secteur et en collaboration avec d'autres secteurs.

²⁰ Voir le *Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO*. <http://www.fao.org/about/19185-1-0.pdf>

²¹ ftp://ftp.fao.org/FI/brochure/climate_change/pacfa/pacfa.pdf

²² FAO – Profil sur le changement climatique. 2009. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i1323f/i1323f00.pdf>

- f) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, destinée à diverses audiences, pour améliorer et diffuser les connaissances et promouvoir une approche coordonnée de la planification et de la remontée de l'information à l'échelle mondiale.

RECOMMANDATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ DES PÊCHES

38. L'application du Code de conduite pour une pêche responsable, y compris l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture, devrait améliorer la capacité de résistance et d'adaptation des écosystèmes aquatiques, des systèmes productifs de pêche et d'aquaculture et des communautés dépendantes des ressources aquatiques. Par ailleurs, l'investissement dans la protection et la création d'écosystèmes marins et côtiers et d'écosystèmes d'eau douce résistants, associé à la relance du secteur des pêches et à l'amélioration des opérations et des technologies de pêche et d'aquaculture, pourrait favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

39. Pour améliorer l'adaptation, il conviendrait d'étoffer la base de connaissances concernant l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation aux échelles locale, nationale et régionale. La connaissance des potentiels d'émission et d'atténuation de systèmes d'aquaculture et de pêches appropriés contribuerait aussi à combler une lacune importante dans les connaissances actuelles.

40. On devrait élaborer des cadres politiques, des cadres juridiques et des cadres d'exécution aux échelons national, régional et international, pour tenir compte de la complexité des interactions du changement climatique et de leurs possibles échelles d'impact.

41. L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci, assorties des implications sociales, le cas échéant, doivent être intégrées dans une stratégie unique susceptible d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité et la pérennité des actions. L'enjeu en matière de politiques consiste à rattacher la réduction et la gestion des risques de catastrophes et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets à la planification des pêches et de l'aquaculture et, inversement, à intégrer les pêches et l'aquaculture dans la planification de la gestion des risques de catastrophes.

42. Les États devraient veiller à ce que les pêches et l'aquaculture soient intégrées dans leurs programmes d'action nationaux d'adaptation (PACA) et leurs projets. L'élaboration de programmes d'adaptation dans le cadre des PACA et les communications nationales portant sur les communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs, adressées aux instances de la CCNUCC, pourraient favoriser d'une manière non négligeable l'intégration du secteur dans les débats et les programmes liés au changement climatique.

43. Les États devraient s'attacher à inclure les questions relatives aux écosystèmes aquatiques, aux pêches et à l'aquaculture lorsqu'ils formulent des mesures pour combattre le changement climatique au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Les membres pourraient souhaiter plaider en faveur de l'intégration des pêches et de l'aquaculture dans les négociations sur le changement climatique, en encourageant les synergies avec les ministères nationaux de l'environnement participant aux processus de négociation de la CCNUCC. La valeur réelle et l'importance mondiale des écosystèmes aquatiques, des pêches et de l'aquaculture doivent être reconnues et les multiples bienfaits des écosystèmes aquatiques bien gérés devraient être pris en compte et mis en relief dans la planification et l'exécution.

EXAMEN PAR LE COMITÉ DES PÊCHES

44. Lors de sa vingt-neuvième session, le Comité des pêches est invité à :

- a) Formuler des observations sur les activités intersessions entreprises par le Département des pêches et de l'aquaculture (FI).
- b) Examiner la feuille de route proposée dans le cadre de la stratégie de FI concernant les pêches et l'aquaculture face au changement climatique et formuler des observations à son sujet.

- c) Examiner, modifier et compléter, le cas échéant, les recommandations adressées aux membres du Comité des pêches, figurant dans le présent document.
- d) Émettre des recommandations et donner des orientations concernant les activités futures de FI.